

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le douze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M. PÉROT Yannick, M. ARNAULT Michel Mme ARQUEZ Micheline, Mme PHILIPPOT Jocelyne, M. JOLY Michel, Mme BERTHELOT Maria, Ms BARRAULT Pierre, MOLET Hervé, Mmes FERNANDES DIAS Sophie, POISSON Emmanuelle, RAVAN Bénédicte

Etaient excusés : Mme GUÉRINEAU Brigitte, Ms BONNICHON Philippe, BERTHELOT David

Secrétaire de séance : M. ARNAULT Michel

Date de la convocation : 8 octobre 2015

M. BONNICHON Philippe a donné pouvoir à Mme ARQUEZ Micheline pour le représenter et émettre tout vote.

ORDRE DU JOUR :

- Devis équipement salle polyvalente
- Devis éclairage public
- Devis travaux d'archivage
- Agence Postale Communale - Contrat de travail
- Proposition d'achat de terrain
- Mise en place d'un référent « MILE ASEPT »
- Titre de paiement CESU
- Décision modificative
- Contrats d'entretien
- Bornage au lieu-dit « La Couterie »
- Contrats d'assurance
- Questions diverses

Pas d'observation sur le compte rendu de la réunion du 24 août 2015 ; il est approuvé à l'unanimité.

Dossier n°1 - remerciements

Monsieur le maire rapporte que la CCTS, a remercié par courrier tous les personnes qui se sont investies dans la mise en place de la « Festiv'été du lundi 17 août ».

Monsieur le maire réitère à nouveau ses remerciements à toutes les personnes qui ont participé au Comice Agricole.

Madame ARQUEZ informe que le Grand Théâtre de Tours a adressé ses félicitations pour la réussite de la soirée du 20 septembre lors du Concert Symphonique et notamment pour l'accueil chaleureux ; 246 entrées adultes ont été vendues.

Dossier n°2 - Devis

Monsieur le maire présente plusieurs devis :

- Un vidéo projecteur pour la salle polyvalente, montant : 1 752.00 € TTC. Mme RAVAN demande si d'autres investissements ne seraient pas plus urgents.
- Des stores pour la salle polyvalente pour un montant de 1 000.00 € et pour l'école pour un montant de 2 000.00 € ; ces 2 devis sont acceptés
- Un devis d'INEO pour le remplacement de 15 candélabres, Rue des AFN, Rue du Stade et Rue des Platanes Eglantiers , pour un montant de 22 955.34 € TTC ; ce devis est accepté avec possibilité d'obtenir une subvention du SIEIL de 7 500 €

Monsieur le Maire précise qu'un état de l'éclairage public a été fait, il en résulte que 60 foyers lumineux seront à changer ; une estimation sera proposée afin d'établir un échéancier de travaux.

- Des travaux d'archivage à la mairie pour un montant de 8 750.00 € ; ce devis est accepté.

Délib 01/10/2015 - Contrat de travail - Agence Postale Communale

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que la durée totale des contrats de travail de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale ne peut excéder 6 ans ; il propose de reconduire le contrat de l'agent pour une durée indéterminée ; la proposition est acceptée à l'unanimité.

votants	13 dont 1 pouvoir
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délib 02/10/2015 - Création d'un contrat CAE

Monsieur le maire informe l'assemblée que Mme DEBONNEFOY Laurence est en contrat de travail d'un mois en remplacement du congé maternité de Mme Margaux JOUBERT ; elle peut bénéficier d'un contrat CAE d'un an, à raison de 25h/semaine et demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal accepte de créer un contrat CAE à compter du 05 novembre 2015 jusqu'au 4 novembre 2016, à raison de 25h/semaine

Dossier n°3 - Proposition d'achat de terrain

Les propriétaires de la parcelle C n° 790, lieu-dit « La Verdinière » sont vendeurs, au prix de 6 €/m² ; cette parcelle ne peut être constructible qu'avec les 2 autres parcelles attenantes pour un lotissement ou opération d'habitat groupé. Dans l'immédiat, la commune n'est pas intéressée.

Délib 03/10/2015 - Référent ASEPT

Madame ARQUEZ est désignée référent « MILE ASEPT » (Maison des Initiatives Locales et Association Emploi Service Pour Tous), elle aura pour mission de faciliter le lien avec ces associations et la commune au bénéfice tant des employeurs que des demandeurs d'emploi.

votants	13 dont 1 pouvoir
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délib 04/10/2015 - CESU Chèque emploi service universel

Vu, les demandes effectuées par certains parents pour le paiement par CESU des prestations d'accueil périscolaires,
Le conseil municipal, accepte ce mode de paiement ainsi que les frais générés à la charge de la collectivité et décide de les répercuter aux familles et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

votants	13 dont 1 pouvoir
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Délib 05/10/2015 - Budget communal - Décision modificative n° 3

(retire et remplace la délibération du 24/08/2015 n° 01/08/2015 reçue en sous-préfecture le 27/08/2015)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier le budget communal comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

6247 - Transports collectifs	2 000.00 €
6067 - Fournitures scolaires	-2 000.00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	4 000.00 €
Chap 022 - Dépenses imprévues	- 4 000.00 €
616 - Primes d'assurances	1 060.00 €
Chap 023- Virement à la section d'invest.....	<u>- 1 060.00 €</u>
TOTAL	0.00 €

Section d'investissement

Recettes

Chap 024 - Produit des cessions	1 060.00 €
Chap 021 - virement de la section de fonction.....	<u>-1 060.00 €</u>
TOTAL	0.00 €

votants	13 dont 1 pouvoir
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Dossier n°4 - contrats d'entretien

L'offre de ASP THERMIQUE pour quatre contrats d'entretien des installations de chauffage et ventilation est acceptée ; montant : 1 500 € HT après une remise commerciale de 190.00 €. Les contrats d'entretien concernent la mairie, la salle polyvalente, l'école et les vestiaires du stade.

votants	13 dont 1 pouvoir
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Dossier n°5 - Bornage au lieu-dit « La Couterie »

Par arrêté préfectoral en date du 6 juin 1994, les limites territoriales des communes de Marcé-Sur-Esves et La Celle St Avant avaient été modifiées, au lieu-dit « La Couterie ».

Une erreur de bornage avait été faite par le géomètre et ainsi une partie de la propriété se trouve sur le domaine public, le nouvel acquéreur demande une régularisation. Les 2 communes acceptent de prendre en charge les frais de bornage. Devis estimé à 1 500 € soit 750 € par commune.

Dossier n°6 - Assurance dommages ouvrages - Salle polyvalente

Le montant de l'assurance dommages ouvrages, proposé par GROUPAMA, s'élève à 4 863.11 € TTC avec une majoration si l'Entreprise CORNET ne fournit pas d'attestation d'assurance en ce qui concerne les travaux de bardage.

Dossier n°7 - Résiliation des contrats d'assurance

Le conseil municipal est informé que tous les contrats d'assurance contractés auprès de la SMACL vont être résiliés, motif : la SMACL a refusé de refaire le point et de revoir ses tarifs.

Des offres ont été demandées.

votants	12 dont 1 pouvoir
Pour	12
Contre	0
Abstention	1 (RAVAN B.)

Le Maire,
Michel JOUZEAU